

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES
-------------------

SEANCE DU : 14 DECEMBRE 2012

Afférents au Comité Syndical	226
En exercice	226
Qui ont pris part à la délibération	115

L'an deux mille douze

et le : 14 décembre

à 14 heures 30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

**Monsieur Bernard BESTEL**

Date de la convocation
------------------------

04 décembre 2012
------------------

Date d'affichage
------------------

14 décembre 2012
------------------

Objet de la Délibération
--------------------------

Nombre de Membres présents : 115

Madame Chantal CARPENTIER , est élue secrétaire de séance à l'unanimité

## AMORTISSEMENTS ACQUISITIONS 2012

### VOTE :

**POUR : 115**

**CONTRE : 0**

### **DELIBERATION N° 2012/11**

## AMORTISSEMENTS ACQUISITIONS 2012

### BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Un logiciel PCWin PACK pour un montant H.T. de 1.300,00 €. Amortissement sur 1 an, soit pour l'année 2013, un amortissement de 1.300,00 €.

Un ordinateur complet Dell Optiplex 390 y compris imprimante laser Dell 1130 N pour un montant total H.T. de 1.332,76 €. Amortissement sur 3 ans à compter de 2013 soit un amortissement de 444,25 € pour les années 2013 et 2014 et de 444,26 € pour l'année 2015.

Un logiciel Visio Standard 2010 pour un montant H.T. de 292,63 €. Amortissement sur 1 an, soit pour l'année 2013, un amortissement de 292,63 €.

Un fourgon T5 de marque VOLKSWAGEN immatriculé sous le n° CM-374-TJ pour un montant H.T. de 31.049,46 € -amortissement sur 5 ans à compter de 2013 soit un amortissement annuel de 6.209,89 € pour les années 2013 à 2016 et de 6.209,90 € pour l'année 2017.

### BUDGET PRINCIPAL

Un véhicule 308 de marque PEUGEOT pour un montant T.T.C. de 16.866,17 € - amortissement sur 5 ans à compter de 2013 soit un amortissement annuel de 3.373,23 € pour les années 2013 à 2016 et de 3.373,25 € pour l'année 2017.

Le Comité Syndical, par 115 voix pour et 0 voix contre, accepte ces dispositions.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,  
**Bernard BESTEL**

après dépôt en Sous  
Préfecture

Le :

et publication ou  
notification

du : 14 décembre 2012